

IRD
Délégation régionale Occitanie

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE SERVICES

COLLECTE ET FOURNITURE DE DONNEES DES DEBARQUEMENTS AU PORT POUR LE SUIVI DE LA PÊCHE THONIERE TROPICALE FRANÇAISE A LA SENNE DANS L'OCEAN INDIEN

Règlement de la consultation (RC)

Date du document	Juillet 2026
Consultation n°	2026002248F430
Date limite de remise des offres (DLRO)	Le 28 /08/2026 à 16h00 (heure de Paris)
Procédure de passation	Procédure appel d'offre ouvert (articles L.2124-2 et R.2161-1 à -5 du code de la commande publique)
Marché n° (long)	2026002248F430
Marché n° (court)	26F430

Table des matières

ARTICLE 1. OBJET DU MARCHÉ.....	3
1.1. ACHETEUR	3
1.2. DESCRIPTION DES PRESTATIONS.....	3
1.3. NOMENCLATURE ACHAT	3
1.4. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU MARCHÉ.....	4
1.5. ALLOTISSEMENT	4
1.6. DUREE DU MARCHÉ	4
1.7. PRESTATION(S) SUPPLEMENTAIRE(S) EVENTUELLE(S) (PSE)	4
1.8. CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION.....	5
ARTICLE 2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE	5
2.1. PROCEDURE DE PASSATION.....	5
2.2. MODALITES DE REGLEMENT ET FINANCEMENT DU MARCHÉ	5
2.3. DOSSIER DE CONSULTATION.....	5
2.4. QUESTIONS / REPONSES / MODIFICATIONS DU DCE	6
2.5. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	6
ARTICLE 3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS.....	6
3.1. REPONSE ET GROUPEMENT.....	6
3.2. VARIANTES.....	6
3.3. MODALITES DE REMISE DES OFFRES.....	7
3.4. CONTENU DES PLIS : PIECES RELATIVES A LA CANDIDATURE.....	8
3.5. CONTENU DES PLIS : PIECES RELATIVES A L'OFFRE	9
3.6. REMISE DES OFFRES ELECTRONIQUES	10
ARTICLE 4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION.....	10
4.1. SELECTION DES CANDIDATURES	10
4.2. VERIFICATION DE LA CONFORMITE DES OFFRES	11
4.3. CRITERES D'ATTRIBUTION	11
4.4. ANALYSE DES OFFRES	12
4.5. ATTRIBUTION	12
ARTICLE 5. VOIES ET DELAIS DE RECOURS	13

ARTICLE 1. OBJET DU MARCHÉ

1.1. Acheteur

Institut de recherche pour le Développement (IRD)
Délégation régionale Occitanie (DRO)
UMR 248 - MARBEC
911 avenue Agropolis
BP 64501
34394 Montpellier cedex 5

1.2. Description des prestations

La présente consultation concerne un marché de services pour la :

**COLLECTE ET FOURNITURE DE DONNEES DES DEBARQUEMENTS AU PORT POUR LE SUIVI DE
LA PÊCHE THONIERE TROPICALE FRANÇAISE A LA SENNE DANS L'OCEAN INDIEN**

Par fourniture de données pour chaque débarquement, on entend le jeu des formulaires remplis par les capitaines de pêche, le plan des cuves de conservation des thons pêchés, les bons de débarquements vers les conserveries, les reçus de débarquement vers le marché local, les échantillons des tailles des espèces collectées selon un protocole établi par les agents de l'Ob7, la base de données dans laquelle l'ensemble de ces données a été saisi, contrôlé et sauvegardé, les échantillons biologiques collectées.

La description des prestations, leur périodicité, leurs spécifications techniques et les modalités d'exécution sont définies dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) n°26F430.

Lieux d'exécution :
Seychelles, Océan Indien

1.3. Nomenclature achat

Numéro de référence de la nomenclature en vigueur à l'IRD :

Code	Libellé
EB.21	Enquêtes

Numéro de référence de la nomenclature CPV :

Code	Libellé
72314000-9	Services de collecte et de collation de données
72319000-4	Services de fourniture de données

1.4. Caractéristiques principales du marché

 Objet du contrat	Collecte et fourniture de données des débarquements au port pour le suivi de la pêche thonière tropicale française à la senne dans l'Océan Indien
 Acheteur	IRD – Délégation régionale Occitanie
 Nature et forme du marché	Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande avec minimum et avec un montant maximum de 600K euros HT pour toute la durée du marché (reconductions comprises)
 Structure	Lot unique
 Lieu d'exécution	IRD – MARBEC (Océan Indien)
 Durée	48 mois (12 mois reconductible 3 fois)
 Développement durable	Critère d'attribution
 Pénalités	OUI
 Variation des prix	OUI

1.5. Allotissement

Le marché est un marché à lot unique. La nature des prestations ne permet pas d'identifier des prestations distinctes nécessitant un allotissement.

1.6. Durée du marché

Le marché est conclu pour une période initiale démarrant le 01 janvier 2027 ou à sa date de notification, si celle-ci est postérieure, jusqu'au 31 décembre 2027.

Le contrat peut être reconduit tacitement 3 fois par périodes successives de 12 mois (à partir du 01 janvier de chaque année).

1.7. Prestation(s) supplémentaire(s) éventuelle(s) (PSE)

Aucune PSE n'est prévue.

1.8. Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne donnera pas lieu à un marché réservé au sens des articles R.2113-7 et R.2113-8 du Code de la commande publique.

ARTICLE 2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

2.1. Procédure de passation

Marché de services passé selon la procédure d'appel d'offre ouvert des articles L.2124-2 et R.2161-1 à -5 du code de la commande publique.

2.2. Modalités de règlement et financement du marché

Les prestations seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique et par virement administratif bancaire.

L'unité monétaire est l'euro.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché sont payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures (ou demandes de paiement équivalentes) ou de l'exécution des prestations si celle-ci est postérieure, conformément à l'article R2192-10 du Code de la commande publique.

Aucune avance n'est prévue au contrat. Les prix unitaires du marché sont révisibles annuellement.

Financement du marché : budgets de la Délégation régionale Occitanie et des Unités de recherche concernées.

2.3. Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- le règlement de la consultation (RC),
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes :
 - o Annexe 1_ Manuel des procédures d'échantillonnage au port des thonidés tropicaux dans les océans Atlantique et Indien ;
 - o Annexe 2_Protocole d'échantillonnage biologique
- le Bordereau des prix unitaires d'œuvre (BPUO) ;
- l'offre technique du candidat ;
- la lettre de candidature (DC1) ;
- Déclaration du candidat (DC2) ;
- Annexes 1 (références), 2 (effectifs) et 3 (matériels) du DC2/DUME ;
- Le formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance).

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) ne comporte pas d'acte d'engagement (AE), celui-ci sera établi avec le soumissionnaire retenu comme attributaire du marché, par décision du représentant de l'IRD au vu de l'analyse des offres.

Le DCE n'est remis que par voie dématérialisée à chaque candidat. Il est téléchargeable sur la plateforme des Achats de l'Etat (PLACE) à l'adresse électronique suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3040759&orgAcronyme=fzh>

2.4. Questions / Réponses / Modifications du DCE

Si, pendant la publication du présent marché, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, les dispositions ci-dessous sont applicables en fonction de cette nouvelle date.

Les délais indiqués ci-dessous sont décomptés à partir de la date d'envoi (de la demande de renseignement, de la réponse ou de la modification).

	Délai	Précisions
Questions des candidats (demande de renseignements complémentaires)	9 jours avant la DLRO*	Demande écrite via le registre des questions de la PLACE. Aucune demande ne sera acceptée au-delà de ce délai.
Réponse de l'IRD aux demandes de renseignements complémentaires	7 jours avant la DLRO*	Les réponses (et compléments éventuels) aux questions posées sont transmises dans les plus brefs délais et au plus tard 7 jours avant la DLRO*.
Modification du dossier de consultation	7 jours avant la DLRO*	Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

*Date limite de remise des offres.

2.5. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de **4 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

3.1. Réponse et groupement

En cas d'attribution du contrat à un groupement, l'acheteur se réserve la possibilité d'imposer la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

3.2. Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

3.3. Modalités de remise des offres

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : www.marches-publics.gouv.fr (guide d'utilisation de la plateforme : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseGuide>).

Les **copies de sauvegarde** ne peuvent pas être déposées de manière électronique sur le profil acheteur. Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

IRD – Délégation régionale Occitanie

Service achats et marchés
911 avenue Agropolis
BP 64501
34 394 Montpellier cedex 5

Les propositions doivent être remises **en euros et rédigées en langue française**. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français. Seule l'offre technique peut comporter des documents uniquement rédigés en anglais.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique.

En cas de signature papier, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat rematérialisé au format papier.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

3.4. Contenu des plis : pièces relatives à la candidature

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Lettre de candidature (DC1) ou DUME	Le candidat doit préciser s'il se présente seul ou en groupement et dans ce dernier cas, il doit indiquer la forme du groupement (conjoint ou solidaire), le mandataire, et si les candidatures et les offres seront signées par l'ensemble des entreprises groupées ou par le mandataire qui, dans ce cas, doit justifier des habilitations nécessaires. Conformément aux dispositions de l'article R.2143-3 1°, le <i>candidat individuel (ou chaque membre du groupement)</i> produit à l'appui de sa candidature une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas l'interdisant de soumissionner mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail.
Déclaration du candidat (DC2) ou DUME	Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise. Si la situation du candidat le justifie, la copie du ou des jugements prononçant l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire et autorisant le candidat à poursuivre son activité pendant la durée prévisionnelle du marché et/ou du ou des jugements prévoyant la mise en place d'un plan de redressement de l'entreprise.
Capacités financières (Chiffre d'affaires)	Une déclaration relative au chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations, objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices. A renseigner sur le DC2 ou le DUME.
Références professionnelles	Liste des principaux contrats similaires à l'objet du marché (les plus significatifs) effectués au cours des trois (3) dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ; A renseigner sur l'annexe du DC2 (annexe 1 – Références).
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années (le cas échéant, préciser les effectifs de l'établissement qui réalisera la prestation). A renseigner sur l'annexe du DC2 (annexe 2 – Effectifs)
Moyens matériels	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature. A renseigner sur l'annexe du DC2 (annexe 3 – Matériels)

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

3.5. Contenu des plis : pièces relatives à l'offre

Document	Descriptif
1- BPUO	Le bordereau des prix unitaires doit être complété et daté , mais non obligatoirement signé.
2- Mémoire technique	Le Mémoire technique décrivant les dispositions que les candidats se proposent d'adopter pour la réalisation des prestations comprenant : - Qualité de l'organisation mise en place pour assurer l'exécution des prestations - Moyens humains et matériels dédiés au marché - Performance de l'offre en matière de développement durable pour l'exécution du marché <i>L'attention du candidat est appelée sur le fait que le critère de choix « Valeur technique de l'offre » est jugé sur la base du mémoire technique. Le candidat doit donc apporter un soin particulier à la constitution de ce document. La remise d'un document incomplet au regard des éléments décrits ci-dessus peut entraîner une perte de points dans la notation.</i>
3- Si un ou plusieurs sous-traitants sont mentionnés dans l'offre	Pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre : - la déclaration de sous-traitance (formulaire DC4) complétée, mais non obligatoirement signée, - les documents administratifs permettant de justifier des capacités professionnelles, techniques et financières du sous-traitant (article 3.4 supra, à l'exception du formulaire DC1).

NB : Le BPUO ne doit en aucun cas être modifiés. Toute modification pourra entraîner l'irrégularité de l'offre.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles seraient constatées, le candidat pourra être invité à régulariser son offre.

NB : Le candidat est informé que toute offre incomplète pourra être déclarée irrégulière.

Remarque : Il n'est pas demandé aux candidats de renvoyer signé le CCP joint au dossier de consultation, le seul faisant foi est celui détenu par l'IRD.

3.6. Remise des offres électroniques

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

ARTICLE 4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

4.1. Sélection des candidatures

L'Acheteur vérifie la conformité des dossiers de candidature à l'article 4.1 du présent règlement. Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'Acheteur constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés, de produire ou compléter ces pièces dans un délai identique pour tous et qui ne saurait être supérieur à **six (6) jours ouvrés**. Dans le cas contraire s'il décide de ne pas recourir à cette possibilité, les candidatures incomplètes seront éliminées.

Ne seront pas admises les candidatures :

- Qui ne peuvent soumissionner à un marché en application des dispositions des articles L.2141-1 à -5 du Code de la commande publique ;
- Qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées aux articles 4.1 du présent règlement de consultation ;
- Qui ne présentent pas des garanties suffisantes au regard des documents exigés à la rubrique « capacités professionnelles, techniques et financières du candidat » (article 4.1 du présent règlement de consultation).

4.2. Vérification de la conformité des offres

Peut être rejetée sans être classée :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limites fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'État.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

4.3. Critères d'attribution

Après vérification de la conformité de l'offre au regard des éléments énoncés ci-dessus, cette dernière sera examinée dans les conditions des articles R.2152-6 et R.2152-7 du Code de la commande publique, compte tenu des critères d'attribution pondérés ci-après détaillés.

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
1. VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE	50 %
La valeur technique de l'offre sera appréciée, au vu de la proposition technique, en fonction des sous critères et éléments de sous-critères pondérés de la manière suivante :	Points
1.1. Qualité de l'organisation mise en place pour assurer l'exécution des prestations	30
1.2. Moyens humains et matériels dédiés au marché	20
Une note sur 50 est obtenue.	
2. PERFORMANCE DE L'OFFRE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR L'EXÉCUTION DU MARCHÉ	10%
3. PRIX DES PRESTATIONS	40 %

Le prix des prestations sera évalué grâce à un devis masqué établi sur la base des prix unitaires indiqués dans le BPUO	
---	--

4.4. Analyse des offres

Lors de l'analyse des offres, l'IRD se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'il estime nécessaire.

De même, si des erreurs de multiplication, d'addition ou de report sont constatées dans l'offre financière du candidat, l'IRD se réserve la possibilité de demander au candidat de rectifier son offre (corriger les erreurs constatées). En cas de refus du candidat, l'offre est déclarée irrégulière.

Une fois l'offre économiquement la plus avantageuse choisie, l'IRD peut en accord avec le soumissionnaire retenu, procéder à une mise au point des composantes du marché ; ces modifications ne doivent en aucun cas remettre en cause les caractéristiques substantielles, notamment financières, du marché ni être susceptibles de fausser le jeu de la concurrence.

L'IRD se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation à tout moment.

4.4.1. Régularisation des offres :

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4.4.2. Offres anormalement basses

Conformément aux articles R2152-3 à R2153-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

4.5. Attribution

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir les documents suivants (justificatifs) dans un délai fixé par l'acheteur et qui sera **inférieur ou égal à 8 jours ouvrés** :

Document	Description
Les documents contractuels originaux dûment signés	AE et son annexe 1 (BPUO). Le pouvoir de la personne habilitée à engager l'attributaire.
RIB	Le relevé d'identité bancaire ou équivalent.
Attestation d'assurance en cours de validité	Risques professionnels et responsabilité civile.

Document	Description
Justificatif d'immatriculation	Numéro unique d'identification ou équivalent.
Attestation fiscale de moins de 6 mois	Certificat attestant la souscription des déclarations et les paiements correspondants aux impôts ou équivalent.
Attestations sociales de moins de 6 mois	Attestation de fourniture de déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions des candidats à une commande au moins égale à 5000 € HT <i>ou équivalent</i> . Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail (ou Attestation sur l'honneur de non-emploi de salariés étrangers soumis à autorisation de travail).

A défaut de transmission de ces documents dans le délai fixé par l'acheteur, le contrat sera attribué au soumissionnaire classé en seconde position.

ARTICLE 5. VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- **Référé précontractuel** avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- **Référé contractuel** après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- **Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat** est ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé. Ce recours peut être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation sont rendues publiques.
- **Recours pour excès de pouvoir** contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).

Les recours doivent être adressés à :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Montpellier
6 rue Pitot
34063 MONTPELLIER CEDEX 2
Téléphone : 04 67 54 81 00
Télécopie : 04 67 54 81 56
Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Greffe du Tribunal Administratif de Montpellier
6 rue Pitot
34063 MONTPELLIER CEDEX 2
Téléphone : 04 67 54 81 00

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : ... ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Légifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)